

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

---

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC1

présenté par  
M. Kert et Mme Duby-Muller

-----

### ARTICLE 14

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« au sens de l'article 39 bis du code général des impôts. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La seule inscription de la notion d'IPG au sens de l' article 39 bis du CGI dans la loi de N°86-897 du 1er août 1986 est soit insuffisante, soit inutile .

En effet, la notion d'IPG est définie à la fois dans le CGI et dans le code des Postes.

De plus , La seule référence à la définition du CGI court-circuite les débats menés actuellement par la CPPAP .